



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal (Centre communautaire situé au 480, rue de l'Accueil, Chesterville), le 18 décembre 2024, 19h30.

À laquelle sont présents :

Martin Germain, conseiller n° 1
Steve Gauthier, conseiller n° 3
Chantal Desharnais, conseiller n° 4
Jasmin Desharnais, conseiller n° 5
Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

À laquelle est absent :

Etienne Côté, conseiller n° 2

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 258 N.S. décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2025
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 259 N.S. établissant la tarification applicable à la vidange des boues septiques
5. Avance de fonds à la Coopérative de Solidarité de Chesterville
6. Période de questions

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 41.

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-12-341

3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 258 N.S. décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2025

Avis de motion est donné par le conseiller Sébastien St-Pierre qu'un règlement relatif à l'adoption du règlement de taxation sera adopté à une séance subséquente.

Le projet de règlement numéro 258 N.S. est déposé par le conseiller Sébastien St-Pierre et des copies sont disponibles aux citoyens pour consultation.

Le projet de règlement consiste à fixer le taux de taxe foncière générale, les taux des taxes spéciales à l'ensemble pour le service de la dette, les taux des taxes spéciales de secteur pour le service de la dette ainsi que les compensations pour les différents services des déchets, de la vidange des fosses septiques, eau potable et eaux usées. Ce règlement détermine le nombre de versements annuel ainsi que le taux d'intérêts sur les arrérages.

4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 259 N.S. établissant la tarification applicable à la vidange des boues septiques

Avis de motion est donné par la conseillère Steve Gauthier qu'un règlement relatif à l'adoption du règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques sera adopté à une séance subséquente.

Le projet de règlement numéro 259 N.S. est déposé par la conseillère Steve Gauthier et des copies sont disponibles aux citoyens pour consultation.

Le projet de règlement consiste à fixer les tarifs afin de pourvoir au paiement du coût du service de la vidange et la collecte, le transport ainsi que la disposition et le traitement des boues de fosses septiques.

Ce règlement remplace les tarifs du règlement 248 N.S.

5. Avance de fonds à la Coopérative de Solidarité de Chesterville

2024-12-342

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de Solidarité de Chesterville est le détaillant Sonic pour la vente d'essence;

CONSIDÉRANT QUE le système informatique de Sonic connaît des ratées pour la transmission des sommes dues à la Coopérative de Solidarité;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de Solidarité de Chesterville a besoin de liquidité en attendant que le système informatique de Sonic soit remplacé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE le conseil autorise de verser à la Coopérative de Solidarité de Chesterville, la somme de 10 000 \$ afin que celle-ci soit en mesure d'acquitter ses fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Période de questions

Aucune question

7. Levée de l'assemblée

2024-12-343

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.